CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

PROCES-VERBAL N°8 – 2021-2026

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 20 JUIN 2023

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

Madame Anne Stiefel présente et souhaite la bienvenue à Monsieur Gérald Chollet nouveau boursier de la Commune de Begnins.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentations de Mesdames Ahn Jenifer LE, Evelyne PINTADO et de Monsieur Christopher THEVENOT.
3. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. **Préavis N°1**/2023 – gestion et comptes 2022.
7. **Préavis N°2/2023** – demande d'un crédit de CHF 398'000.00 destiné à financer la réfection du chemin de la Colette entre les Baules et le carrefour de l'Ecu, avec remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie.
8. **Préavis N°3/2023** – demande d'un crédit de CHF 182'000.00 destiné à financer les travaux de réhabilitation par robotique du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires.
9. Elections statutaires.
   Nomination d'un suppléant à la Région de Nyon
   Nomination d'un membre à la commission FEDEVACO
10. Communications Municipales.
11. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel :** 32 présents, 7 excusés et 1 absent.

Point 2 **Assermentation Mesdames Ahn Jenifer LE, Evelyne PINTADO et de Monsieur Christopher THEVENOT**

Le Président lit l'article 5 du règlement du Conseil communal de Begnins, demandant à Mesdames Ahn Jenifer LE, Evelyne Pintado et Monsieur Christopher Thévenot de promettre d'être fidèles à la constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui leur seront attribuées.

Mesdames Ahn Jenifer LE, Evelyne Pintado et Monsieur Christopher Thévenot le promettent.

Au vu de ce qui précède, Mesdames Ahn Jenifer LE, Evelyne Pintado et Monsieur Christopher Thévenot entre en fonction immédiatement en tant que Conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 3 Pièce 065 **Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022.**

Le procès-verbal du 13 décembre 2022 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Point 4 **Communications du Bureau**

Le Président donne lecture de la démission de Monsieur Philippe Thévenot reçue au bureau le 30 décembre 2022 pour donner suite à son élection à la Municipalité.

Le Président donne lecture la démission de Monsieur Alexandre Gervaix reçue au bureau le 27 janvier 2023.

Le Président remercie le bureau pour son efficacité durant les votations.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **10 octobre 2023 à la salle de Fleuri**
- **5 décembre 2023**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **22 octobre 2023 (élections fédérales 1er tour)**
- **12 novembre 2023 (élections fédérales 2ème tour)**
- **26 novembre 2023 (Scrutin fédéral annulé)**
- **3 mars 2024 : Scrutin fédéral**

Lecture du courrier de Madame Nathalie Mohr du 8 janvier 2023 concernant « Horaires d'ouverture de la déchetterie ».

Madame, Monsieur,
Je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour la nouvelle année ! Suite à un très agréable échange téléphonique avec votre administration concernant l'évacuation des sapins, votre secrétaire m'a suggéré de vous faire un mail pour vous faire part de mes remarques.

En effet, je m'interroge vraiment sur les horaires d'ouverture de la déchetterie et à qui ils s'adressent. En effet depuis le Covid, la déchetterie n'est plus ouverte tous les jours, pire l'horaire étendu du mercredi a été supprimé.
Depuis cependant la vie « normale » a repris et je me demande vraiment qui peut aller déposer ses déchets uniquement les lundi, mercredi et vendredi entre 8h30 et 11h30 et 14h et 17h ? lorsqu'on travaille à l'extérieur de la commune à plein temps autant dire que c'est impossible. Il restait le mercredi mais visiblement quand il fait nuit on ne peut pas déposer ses déchets alors que quand il fait jour oui (sauf s'il y a un autre argument qui explique qu'il y ait un horaire d'hivers et un horaire d'été). Malheureusement pour la pauvre employée que je suis, mon patron lui fonctionne avec le même horaire toute l'année. Il reste le samedi me direz-vous ! Certes entre 8h30 et 16h00 ! Nous attendrons de partir en weekend ou loisir pour pouvoir aller à la déchetterie !
Sans compter que cette année le 24 décembre et le 31 décembre tombaient un samedi. Et j'ai appris à cette occasion que ces dates étaient fériées à Begnins ! Pas dans le reste du canton non, uniquement à Begnins ! Donc impossible d'aller à la déchetterie pendant 2 semaines sauf en prenant des jours de vacances pour y aller... Sympa !
Le Covid a aussi eu la peau visiblement du ramassage de sapins. Plus de benne ni de ramassage. Débrouillez-vous ! vous n'avez qu'à aller à la déchetterie (si vous y arrivez). Sinon on peut le garder jusqu'à la prochaine levée des objets encombrants.
Bref, la déchetterie, pour laquelle soit-dit en passant nous payons des taxes qui elles sont restées égales alors que le service a diminué, devrait être au service de la population et non l'inverse. Votre administration en est le parfait exemple avec des horaires variables selon les jours et surtout accessible à la population qui exerce une activité professionnelle hors de la commune. A une époque où les déchets se doivent d'être valorisés, merci de nous donner la possibilité de le faire.
Avec mes meilleures salutations,
Nathalie Mohr

Ce courrier a été transmis à la Municipalité qui a donné sa réponse.

Point 5 **Communications des délégués des Associations.**

APEC
Monsieur Pascal Hauser annonce que les comptes 2022 ont été approuvés et que le projet de la nouvelle STEP avance.

AISE
Madame Karin Pasche annonce que 5 préavis ont été acceptés par le Conseil Intercommunal soit :
Préavis N°01/2023 - Comptes 2022.
Préavis N°02/2023 - Rapport de gestion 2022 (inclus rapport d'activités 2022 du conseil d'établissement).
Préavis N°03/2023 - Demande de dépense extrabudgétaire relative au subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité (TSP).

Préavis N°04/2023 - Achat de 2 écrans interactifs pour les nouvelles salles de classe de Coinsins. 11.
Préavis N°05/2023 - relatif au préavis N°04/2022 « Pose et location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier » pour un montant de CHF 52'133,25.

RAT
Monsieur Nicolas Fossati annonce que les comptes et la gestion 2022 ont été acceptés par le Conseil Intercommunal. Le mandat de Présidente de Madame Anne Stiefel a été reconduit pour une année.

Point 6 **Préavis N°1/2023 – gestion et comptes 2022**

Pièce 066 Lecture du préavis municipal N°1/2023 par Monsieur Robin Chytil
Après un bref exposé, la Municipalité de Begnins propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N°1/2023 tel que présenté.

Pièce 070 Lecture du rapport de la Commission de gestion par Madame Nicolas Stoll
La Commission de gestion, unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'à la boursière communale, Madame Salima Osmani.

Questions/remarques :

Monsieur Nicolas Fossati demande des précisions sur un point de la police des constructions. Il est fait mention d'une décision du Tribunal Fédéral et Monsieur Fossati souhaite savoir de quel projet il s'agit.

Monsieur Antoine Nicolas répond qu'il s'agit du quartier des Baules (anciennement propriété de Monsieur Budry qui a vendu à présent).

Monsieur Nicolas Fossati remarque que la Municipalité dit qu'il s'agit de la première fois que l'avis de la commission consultative d'urbanisme a été suivie et c'est à ce moment-là que le Tribunal Fédéral a donné tort à la Municipalité ce qui peut être très mal compris. Selon Monsieur Fossati c'est sur ce projet que pour la première fois, la Municipalité a suivi l'avis des opposants en conformité avec le règlement des constructions de la Commune de Begnins pour s'opposer à des demandes de dérogation. Dès lors, Monsieur Fossati trouve surprenant de la part de la Municipalité de dire que c'est la commission d'urbanisme qui l'a induite en erreur alors que c'est la première fois selon lui que la commission a été écoutée. Aujourd'hui, Monsieur Fossati souhaiterait savoir pour quelle raison le Tribunal n'a pas donné raison à la Municipalité.

Monsieur Antoine Nicolas répond qu'il s'agit de détails techniques qui dépasse les compétences du Conseil Communal.

Monsieur Pierre André Straub revient sur le point « transports publics » et constate que la Commune de Begnins dépense une somme conséquente,

pourquoi donc la Commune de Begnins ne bénéficie pas de la ligne jusqu'au « PALEO » festival de Nyon ?
Monsieur Robin Chytil confirme que la demande a été faite par la Commune de Begnins et par plusieurs autres Communes. Cela ne sera pas pour l'année 2023 mais la réponse sera communiquée au Conseil Communal en temps voulu.

Monsieur Bernhard Kümmerli revient sur la page N°1 du préavis N°01/2023 mentionnant qu'il faut être prudent et qu'il y a des incertitudes. Est-ce qu'un modèle financier a été mis en place pour la Commune de Begnins ? Quels sont les indicateurs ? Quelles seront les rentrées d'impôts ? Sur combien d'habitants faut-il compter à l'avenir et quel genre de population ?

Le Président propose au Conseil Communal d'accorder le droit de parole à Monsieur Gérald Chollet, boursier. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Communal.

Monsieur Gérald Chollet explique que les Communes proposent en général au Conseil communal un plan d'investissement afin de donner une idée des dépenses à prévoir pour l'avenir.

Monsieur Robin Chytil rappelle que les prévisions sont très difficiles à faire dans les Communes. Il est impossible de prévoir l'arrivée et le départ des contribuables ainsi que le montant des impôts futurs.

Monsieur Jonas Siegrist rappelle que bon nombre d'informations concernant les contribuables sont du ressort du Canton et donc inaccessibles. Faire des statistiques et des estimations à long terme est très difficile.

Monsieur Olivier A. Maillard rappelle que le plan d'investissement est remis aux conseillers communaux lors de l'acceptation du budget.

Monsieur Gérald Chollet rappelle que pour les Communes vaudoises c'est entre 65% et 72% des charges communales qui sont aléatoires et donc peu maîtrisées. Bien entendu la gestion budgétaire d'une Commune est totalement différente de celle d'une entreprise privée.

Monsieur Olivier A. Maillard demande quel est l'impact pour la Commune de Begnins de la nouvelle péréquation à venir.

Monsieur Robin Chytil explique que l'impact sur la Commune de Begnins est minime soit environ 0.5% à 1% de différence selon les simulations. Cela montre que la nouvelle péréquation semble fonctionner.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°1/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°1/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022,

2. De donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'à la boursière communale.

Point 7 **Préavis N°2/2023 – demande d'un crédit de CHF 398'000.00 destiné à financer la réfection du chemin de la Colette entre les Baules et le carrefour de l'Ecu, avec remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie.**

Pièce 071 Lecture du préavis municipal N°2/2023 par Messieurs Eric Haldemann et Philippe Thévenot
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°2/2023 et de lui accorder la somme de CHF 398'000.00.

Pièce 072 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Isabelle Métroz
La commission des travaux publics recommande unanimement d'accepter le préavis municipal N°2/2023 tel que présenté.

Pièce 073 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Pierre-François Bolay
Au vu des éléments et des explications fournies, la commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°2/2023.

Questions/remarques :

Monsieur Olivier A. Maillard demande des détails sur les travaux.

Monsieur Philippe Thévenot répond que l'on garde l'ancienne canalisation pour faire office de tampon en cas d'incident en parallèle de la nouvelle.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°2/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide par 31 oui et une abstention.

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin de la Colette entre Baules et le carrefour de l'Ecu et le remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie.

2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 398'000.00.

3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

4. D'amortir ces travaux de la façon suivante :

   - En 30 ans, pour la réfection du chemin par prélèvement sur le fond de réserve « réserve générale » - via le compte de bilan 9281.100.

   - En 30 ans, pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression, par prélèvement au fond de réserve affectée pour l'eau - via le compte de bilan 9280.010.

Point 8 **Préavis N°3/2023 – demande d'un crédit de CHF 182'000.00 destiné à financer les travaux de réhabilitation par robotique du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires.**

Pièce 074 Lecture du préavis municipal N°3/2023 par Messieurs Eric Haldemann et Philippe Thévenot
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°3/2023 et de lui accorder la somme de CHF 182'000.00.

Pièce 075 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Isabelle Métroz
La commission des travaux publics recommande unanimement d'accepter le préavis municipal N°3/2023 tel que présenté.

Pièce 076 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Pierre-François Bolay
Au vu des éléments et des explications fournies, la commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°3/2023.

Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°3/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation par robotique du réseau communal d'eaux usées et d'eaux claires selon les campagnes annuelles d'inspection caméra 2020,2021 et 2022.

2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 182'000.00.

3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

4. D'amortir ces travaux de la façon suivante :
   - en 30 ans, par prélèvement sur le fonds de réserve affectée – compte de bilan 9280.020.

Point 9 **Elections statutaires**

Président.e
Le Président en place Monsieur Cesare Palmieri, ne souhaite pas continuer son mandat. Monsieur Alexis Durand se propose, il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Vice- Président.e
Monsieur Cesare Palmieri se propose. Il n'y a pas d'autre proposition. Monsieur Cesare Palmieri est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Scrutateurs.trices
- Madame Christelle Carvalhinhas est élue à l'unanimité.
- Monsieur Gaëtan Fragnière est élu à l'unanimité.

Scrutateurs.trices suppléants.es
- Monsieur Alexandre Bernard est élu à l'unanimité.
- Monsieur Christophe Thévenot est élu à l'unanimité.

Renouvellement de deux membres de la Commission des finances

Madame Alexandra Budde ne souhaite pas continuer son mandat. Messieurs Daniel Borges et Pierre-François Bolay (démissionnaires) sont remplacés :

- Monsieur Jean-Yves Magnin est élu à l'unanimité.
- Madame Evelyne Pintado est élue à l'unanimité.
- Monsieur Bernhard Kümmerli est élu à l'unanimité

Renouvellement de deux membres de la Commission de gestion

Monsieur Alexis Durand devenant Président et Monsieur Pierre-André Straub quittent la Commission de gestion ils sont alors remplacés :

- Monsieur Cesare Palmieri est élu à l'unanimité.
- Monsieur Yan Bürgi est élu à l'unanimité.

Nomination d'un suppléant à la Région de Nyon

Monsieur Philippe Thévenot étant devenu Municipal, il est nécessaire de le remplacer à la Région de Nyon.

Monsieur Gaëtan Fragnière qui était suppléant devient membre.

Monsieur Christopher Thévenot est élu à l'unanimité en tant que suppléant.

Nomination d'un membre à la commission FEDEVACO

Monsieur Pierre-François Bolay étant démissionnaire, Madame Ahn Kim Jennifer LE est élue à l'unanimité en tant que membre à la commission FEDEVACO.

Point 10 **Communications Municipales**

Monsieur Philippe Thévenot annonce que le sagex et le plastic recyclable non-PET pourront être apporté à la déchetterie de Begnins pour recyclage.

Monsieur Robin Chytil annonce que le site Internet de la Commune de Begnins doit être mis à jour. Huit devis ont été demandés par la Municipalité et le nouveau site sera effectif à la fin de l'année 2023.

Monsieur Robin Chytil annonce que huit caméras sont à présent installées et en service à Begnins. Il confirme à Monsieur Nicolas Fossati que les caméras situées dans l'enceinte scolaire sont éteintes de 7h00 à 17h00 mais en fonction toute la journée durant les vacances scolaires.

Monsieur Antoine Nicolas présente une carte des Commune préparant un PECC (Plan Energie Climat Communal). Il rappelle aux conseillers de compléter le sondage et leur propose de venir à la séance d'information qui aura lieu le 25 juin 2023 à la salle Fleuri.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le « PAcom » arrive en phase finales et sera envoyé avant le 1er août 2023 au service cantonal concerné.

Madame Anne Stiefel annonce que les bureaux seront totalement fermés du 4 au 8 septembre 2023. Du 11 au 15 septembre les citoyens seront accueillis sur rendez-vous. Les travaux devraient être terminés au mois de novembre 2023.

Madame Anne Stiefel annonce qu'il n'y aura pas de patrouilleurs scolaires à Begnins à la rentrée scolaire 2023-2024 (CHF 24.00/heure). Le pédibus pour les élèves de 1P-4P sera toujours en place. Monsieur Nicolas Fossati propose à la Municipalité de rémunérer les patrouilleurs scolaires à la session plutôt qu'à l'heure.

Madame Anne Stiefel annonce qu'une employée est recherchée pour le restaurant scolaire primaire de Begnins (environ 2h par jour).

Concernant la nouvelle école, Madame Anne Stiefel annonce que le recours à la CDAP a été rejeté. Dès lors, les travaux de la nouvelle école devraient débuter à l'automne 2023 avec un retard d'environ une année. La nouvelle école devrait être terminée pour la rentrée 2026-2027.

Point 11 **Propositions individuelles**

Madame Nicole Stoll demande des détails sur les travaux nécessaires au chemin de Cottens pour donner suite à l'effondrement d'un muret.

Monsieur Eric Haldemann répond qu'actuellement il y a un éventuel acheteur pour cette propriété privée mais cela est compliqué et c'est pour cette raison que les réparations n'ont pas encore été effectuées mais les travaux devraient être terminés d'ici à fin juillet 2023.

Concernant la place de jeu située à côté du temple, Madame Isabelle Métroz demande à la Municipalité d'étudier l'éventualité de changer le banc qui est vétuste et d'en mettre un second si possible. Elle propose à la Municipalité de contrôler la balançoire qui est chancelante.

Monsieur Nicolas Fossati demande si la Municipalité envisage de replanter des arbres sur le belvédère ? La Municipalité a noté cette demande.

Monsieur Nicolas Fossati revient sur la vitrine chez les Crausaz qui sera remplacée par un garage. Peut-on éviter cela ? Monsieur Antoine Nicolas répond que Monsieur Crausaz souhaite transformer l'éventuel garage en appartement quand le centre du village sera effectué.

Monsieur Sacha Friedli rappelle que le parking devant l'administration communale est interdit pour les déposes à la crèche, il est réservé pour les utilisateurs de la Commune. Une demande des parents de la crèche sera envoyée à la Municipalité en ce sens.

Madame Anne Stiefel rappelle que le parking sous-terrain est gratuit durant une heure. Les parents sont priés d'utiliser ce parking pour déposer leurs enfants à la crèche.

Monsieur Alexandre Bernard demande pour quelle raison les horaires d'ouverture de l'administration communale ont changé ? Madame Anne Stiefel répond que cette décision a été prise afin de faciliter l'accès aux citoyens de Begnins qui travaillent loin et tard.

Madame Isabelle Métroz demande des nouvelles concernant la mise en place d'ampoules de type LED sur la scène de Fleuri. Monsieur Eric Haldemann répond que c'est un projet d'envergure qui est en cours pour les luminaires de la Commune de Begnins, le sujet avance.

Une discussion a lieu au sujet de la 5G.

La Municipalité confirme à Monsieur Jonas Siegrist qu'un préavis sera proposé prochainement pour l'installation d'un panneau d'affichage à Begnins.

La séance est levée à 22h15.

Le Président :

Cesare Palmieri

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

La Secrétaire :

Vanessa Wicht